

Commune de CARDROC

35190 CARDROC

République Française

EXTRAIT du registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 15 mars à 20 h 00**Le Conseil Municipal de la commune convoqué à une réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse CAKAIN, Maire :****Présents : Mr Morin Philippe, Mr Berthéléme Jean-Gabriel, Mr Chevallier Jean-Michel,****Mr Communier Patrick, Mme Grimaud Le Reste Martine, Mr Nicolas Sébastien, Mme Trotin Karyne, Mme Chesneau Audrey****Pouvoirs :****Mme Podpovitny Caroline a donné pouvoir à Mr Morin Philippe,****Mme Cousin Delphine a donné pouvoir à Mme Cakain Marie-Thérèse****Mr Goisbeau Claude a donné pouvoir à Mr Berthéléme Jean-Gabriel****Absent : Mr Stéphane Nouvel (excusé) Mme Clauzon Amandine****Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	14
Qui ont pris part à la délibération Présents : 09 Pouvoirs : 03	12

Date de convocation : le 09/03/2021

Date d'affichage : le 09/03/2021

Date de publication : le 09/03/2021

OBJET : VOTE COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020

Délibération n°01/15/03/2021

Le conseil municipal, après s'être fait présenter l'ensemble des opérations (dépenses/recettes) en section de fonctionnement puis en section d'investissement figurant au compte administratif 2020 de la comptabilité du budget de l'assainissement collectif de Cardroc, VOTE, sous la présidence de Mr Morin Philippe, 1er adjoint, (Mme le Maire s'étant retirée de la salle) et à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2020 du budget assainissement collectif de Cardroc.

L'ensemble des opérations est récapitulé comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE	ENSEMBLE
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		53 572.58 €		15 932.55 €	0.00 €	69 505.13 €
Opérations de l'exercice	44 537.36 €	49 470.43 €	42 148.49 €	41 839.89 €	86 685.85 €	91 310.32 €
TOTAUX	44 537.36 €	103 043.01 €	42 149.49 €	57 772.44 €	86 685.85 €	160 815.45 €
Résultat de clôture		58 505.65 €		5 622.95 €		74 129.60 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RESULTATS DEFINITIFS						74 129.60 €

Réunion du conseil municipal de Cardroc du 15 mars 2021

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE CARDROC 2020 DRESSE PAR MR ERUSSARD, TRESORIER DE MONTFORT SUR MEU

Délibération n°02/15/03/2021

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2020. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que les opérations sont régulières,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- Déclare, à l'unanimité des membres présents, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : VOTE COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL 2020

Délibération n°03/09/03/2021

Le conseil municipal, après s'être fait présenter l'ensemble des opérations (dépenses/recettes) en section de fonctionnement puis en section d'investissement figurant au compte administratif 2020 de la comptabilité du budget de l'assainissement collectif de Cardroc, VOTE, sous la présidence de Mr Morin Philippe, 1er adjoint, (Mr le Maire s'étant retiré de la salle) et à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2020 du budget assainissement collectif de Cardroc. L'ensemble des opérations est récapitulé comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE	ENSEMBLE
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		-		26 495.21 €		26 495.21 €
Opérations de l'exercice	279 704.68 €	315 569.79 €	222 687.99 €	190 329.44 €	502 392.67 €	505 899.23 €
TOTAUX	279 704.68 €	315 569.79 €	222 687.99 €	216 824.65 €	502 392.67 €	532 394.44 €
Résultat de clôture		35 865.11 €	5 863.34 €			30 001.77 €
Restes à réaliser	-		59 076.00 €		59 076.00 €	0
TOTAUX CUMULES		35 865.11 €	64 939.34 €			
RESULTATS DEFINITIFS			28 974.23 €		29 074.23 €	

Réunion du conseil municipal de Cardroc du 15 mars 2021

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL DE CARDROC 2020 DRESSE PAR MR ERUSSARD, TRESORIER DE MONTFORT SUR MEU

Délibération n°04/15/03/2021

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2020 Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que les opérations sont régulières,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- Déclare, à l'unanimité des membres présents, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : FACTURE DE MAITRISE D'ŒUVRE CONTRAT GROUPEMENT DE MAITRISE D'ŒUVRE GP ETUDES-INFRASTRUCTURES-INERMIS

Délibération n°05/15/03/2021

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réception de la note d'honoraire n° 6 Facture 006-2021 d'un montant de 1 748.85 € HT concernant la maîtrise d'œuvre des travaux de sécurisation et d'embellissement des entrées et traversées de la commune de Cardroc : 1^{re} tranche des travaux rue du Bois du Parc.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les premières factures de maîtrise d'œuvre ont été payées par la communauté de communes de la Bretagne romantique, avant que la prise de compétence voirie en agglomération soit transférée aux communes.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'accepter le paiement de cette facture en section d'investissement à l'article 2315.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents, le paiement de cette facture.

OBJET : ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA CENTRALE BIOGAZ DE MONTAUBAN DE BRETAGNE

Délibération n°06/15/03/2021

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique concernant la centrale Biogaz de Montauban de Bretagne est en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à la majorité des membres présents, d'émettre un avis favorable. (Mr Jean-Michel Chevallier et Mme Karyne Troitin s'étant abstenus).

Cependant, le conseil municipal demande aux services compétents de faire appliquer avec rigueur les normes définies par les textes et d'être vigilant sur l'environnement. Le conseil municipal s'étonne de ne pas voir d'exclusion d'épandage à proximité des plans d'eau situés sur la commune de Cardroc au lieu-dit « La Grille ».

Pour le conseil municipal il y a deux problèmes qui posent question : (voir ci-joint page 448 du dossier d'enquête)

- Zone BEL4 : parcelle A1090 : Le Grand Bernard : problème de distance et de pente
- Zone BEL5 : parcelle A1214 : Les Jannaies : problème de distance.

Le conseil municipal de Cardroc veut être informé de la suite qui sera donnée aux deux problèmes posés ci-dessus.

OBJET : POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE : RECRUTEMENT SOUS CONTRAT D'UN AN

Délibération n°07/15/03/2021

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération prise le 8/02/2021 n° 01/08/02/2021 concernant la création d'une opération de recrutement pour un poste d'adjoint technique.

Mme le Maire informe qu'une annonce pour le poste d'adjoint technique a été publiée sur le site Emploi territorial n° d'opération : 035210200229195 n° de déclaration : V035210200229195001. (Saisie de l'opération en date du 12/02/2021).

Des candidatures ont été reçues, cependant, le profil des candidats ne correspond pas à ce qui est attendu pour le 1^{er} avril 2021.

Etant donné que le contrat actuel se termine le 31 mars 2021 et qu'il est absolument nécessaire d'avoir un adjoint technique territorial au 1^{er} avril 2021, Madame le Maire propose au conseil municipal,

- d'accepter la candidature de Mr Jean Ermissé, en poste sous contrat actuellement, et de reconduire son contrat pour une année, soit jusqu'au 31/03/2022 inclus,
- De relancer et d'élargir la publication de l'annonce dans les prochains mois afin de recruter la personne qui conviendra au poste,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité des membres la proposition de Mme le Maire de reconduire pour un an le contrat de Mr Jean Ermissé : contrat du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022. Monsieur Ermissé sera rémunéré au grade d'adjoint technique territorial, échelle C1 (4^{me} échelon) sur la base de 21h/35me.

Indice Brut : 351

Indice Majoré 328.

La délibération n° 01/08/02/2021 précisait que le conseil municipal se réservait le droit d'avoir recours à un contractuel dans les cas prévus par la loi n° 84-53 du 26/01/1984.

OBJET : FACTURE DE RENNES MOTOCULTURE DE BETTON

Délibération n°08/15/03/2021

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réception d'une facture d'un montant de 700.56 € TTC pour l'acquisition de pièces pour le tracteur tondeuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité des membres présents le paiement de cette facture.

OBJET : CREATION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE HABITAT/URBANISME/BRETAGNE-HAUT-DEBIT/TELEPHONIE MOBILE

Délibération n°09/15/03/2021

Madame le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes de la Bretagne romantique souhaite créer une commission intercommunale habitat/urbanisme/Bretagne-haut-débit-téléphonie mobile.

La commune de Cardroc doit nommer un membre titulaire et un membre suppléant.

Après en avoir délibéré,

- Mr Morin Philippe est nommé membre titulaire,
- Mr Berthéléme Jean-Gabriel membre suppléant.

OBJET : DROIT DE PREEMPTION DES TERRAINS EN VENTE DANS LE LOTISSEMENT LES MESLIERS

Délibération n°10/15/03/2021

Madame le Maire informe le conseil municipal de la vente des parcelles A 1471 et A 1505 rue des Mesliers.

Les parcelles étant soumises au droit de préemption urbain, le conseil municipal doit délibérer pour faire valoir ou non son droit de préemption.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents, de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les parcelles mentionnées ci-dessus. Par conséquent, la vente projetée peut avoir lieu.

OBJET : FACTURE DE L'ENTREPRISE JEAN-LUC ALIX DE LA CHAPELLE-CHAUSSEE : 1 914 € TTC

Délibération n°11/15/03/2021

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réception d'une facture de l'entreprise Alix Jean-Luc d'un montant de 1 914 € TTC. Cette facture correspond à la pose et dépose des illuminations de Noël ainsi qu'aux différentes interventions demandées pour de l'élagage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité des membres présents d'accepter le paiement de cette facture en section de fonctionnement.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Mise à jour du plan communal de sauvegarde : 1^{re} réunion à prévoir. Liste des Membres de la commission : A voir lors d'une prochaine réunion du conseil municipal

- Mme Marie-Thèrese CAKAIN
- Mme Amandine CLAUZON
- Mme Caroline PODPOVITNY
- Mr Philippe MORIN
- Mme Martine GRIMAUD
- Mme Karyne TROTIN

Réunion du conseil municipal de Cardroc du 15 mars 2021

- Présentation du PLUI par Mr Morin : A voir lors de la prochaine réunion du conseil municipal

- Lotissement rue des Antes par la société Viabilis :

Dépôt du permis de lotir avant l'été, début des travaux de viabilisation du lotissement 4me trimestre 2021 (15 lots prévus). Des travaux d'extension de réseau d'eau et une borne incendie devront être pris en charge en partie par la commune.

- Etang : Des arbres dangereux doivent être abattus.

- Association la gaule cardreucienne : Démission du président, Mr Moisy Nicolas

- Election des 13 et 20 juin 2021 : (Conseillers départementaux et régionaux):
Tour de garde à prévoir à la prochaine réunion. *Ouverture des scrutins de 8 h à 18 h.*

- Commission communale des impôts directs : réunion le 25 mars 2021 à 14 h00.

Titulaires :

DENOVAL DANIEL
NEVEU JACQUELINE
COMMUNIER PATRICK
CHESNEAU AUDREY
MORIN PHILIPPE
BERTHELEME JEAN-GABRIEL

- Réseau des bibliothèques : (A voir à la prochaine réunion)

- SIRS : participation 2021 :

Montant à prévoir au budget primitif 2021 : 77 611.12 €

Coût d'un élève maternel : 598.30 €

Coût d'un élève primaire : 1 642.28 €

- Demande de modification du PLU de Cardroc (suite de l'intervention de la mairie) :
(A voir lors d'une prochaine réunion)

- Les travaux sur la route départementale entre La Grille et La Baussaine :

Travaux prévus semaine 20 (17 au 22 mai 2021).

- Vaccimobile : La demande a été faite mais il n'y a pas eu de réponse de la part de la Préfecture ni de la Sous-Préfecture de Saint Malo.

- Prochaine réunion du conseil municipal : le lundi 12 avril 2021

Madame CAKAIN Marie-Thérèse

Monsieur MORIN Philippe

Madame PODPOVITNY Caroline

Monsieur BERTHELEME Jean-Gabriel

Monsieur COMMUNIER Patrick

Monsieur NICOLAS Sébastien

Madame CHESNEAU Audrey

Monsieur GOISBEAU Claude

Monsieur CHEVALLIER Jean-Michel

Monsieur NOUVEL Stéphane

Madame COUSIN Delphine

Madame CLAUZON Amandine

Madame TROTIN Karyne

Madame LE RESTE GRIMAUD Martine